

*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÔNE

vu pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour  
VESOUL, le 12 JUIN 2017  
Le Préfet

Marie-Françoise LECAILLON

# PPRI par débordement de la Saône sur sa partie amont

## 3 - PLANS DU ZONAGE REGLEMENTAIRE

Mars 2017

 **Cerema**

Direction territoriale Centre-Est

Rapport conçu sous  
système de management  
de la qualité certifié BCS

## **AVERTISSEMENT**

La méthodologie d'établissement des Plans de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) impose de retenir, pour établir les documents graphiques, la cartographie de la plus forte crue historique connue, ou si celle-ci est moins importante que la crue d'occurrence centennale, de tenir compte de la cartographie de cette-dernière. Une crue d'occurrence centennale est une crue qui, en termes de probabilité, a une chance sur cent de survenir chaque année.

Sur le bassin amont de la Saône, les crues de décembre 1982 et de décembre 2001 sont encore dans les mémoires. Ces crues sont en revanche moins fortes qu'une crue d'occurrence centennale. De ce fait, la crue retenue pour établir le présent PPRi est la crue d'occurrence centennale, appelée également crue de référence. **C'est pour cette raison que les zones inondables cartographiées pour déterminer le zonage réglementaire du PPRi sont d'étendue légèrement plus importante que les champs d'inondation constatés par le passé.**

Enfin, lors de l'élaboration d'un PPRi, l'intérieur des bâtiments n'est pas examiné. Ainsi, un terrain inondable, donc situé en zone bleue ou en zone rouge du zonage réglementaire, ne signifie pas obligatoirement qu'un bâtiment situé sur ce terrain soit également inondable (exemple maison sans sous-sol avec premier plancher situé au-dessus de la cote des plus hautes eaux).

Le zonage réglementaire est obtenu grâce au croisement des zones urbanisées et des aléas. La grille de croisement est rappelée ci-dessous :

<b>Occupation des sols et enjeux</b>	<b>Zones non urbanisées (*)</b>	<b>Zones moyennement urbanisées, zones industrielles et commerciales, équipements divers et bâtiments isolés</b>	<b>Zones urbanisées denses</b>
<b>Aléas</b>			
<b>Faible</b>	Rouge	Bleu	Bleu
<b>Moyen</b>	Rouge	Bleu	Bleu
<b>Fort</b>	Rouge	Rouge	Bleu
<b>Très fort</b>	Rouge	Rouge	Rouge

(\*) y compris les zones de transition avec l'urbanisation telles que les jardins, les espaces verts avec petites constructions non habitées (hangars, bûchers, etc...).

# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÛNE  
Direction Départementale des  
Territoires de Haute-Saône



Direction territoriale Centre-Est

Zonage réglementaire

Synoptique du découpage

0 1 2  
Kilomètres



Version : Juin 2016

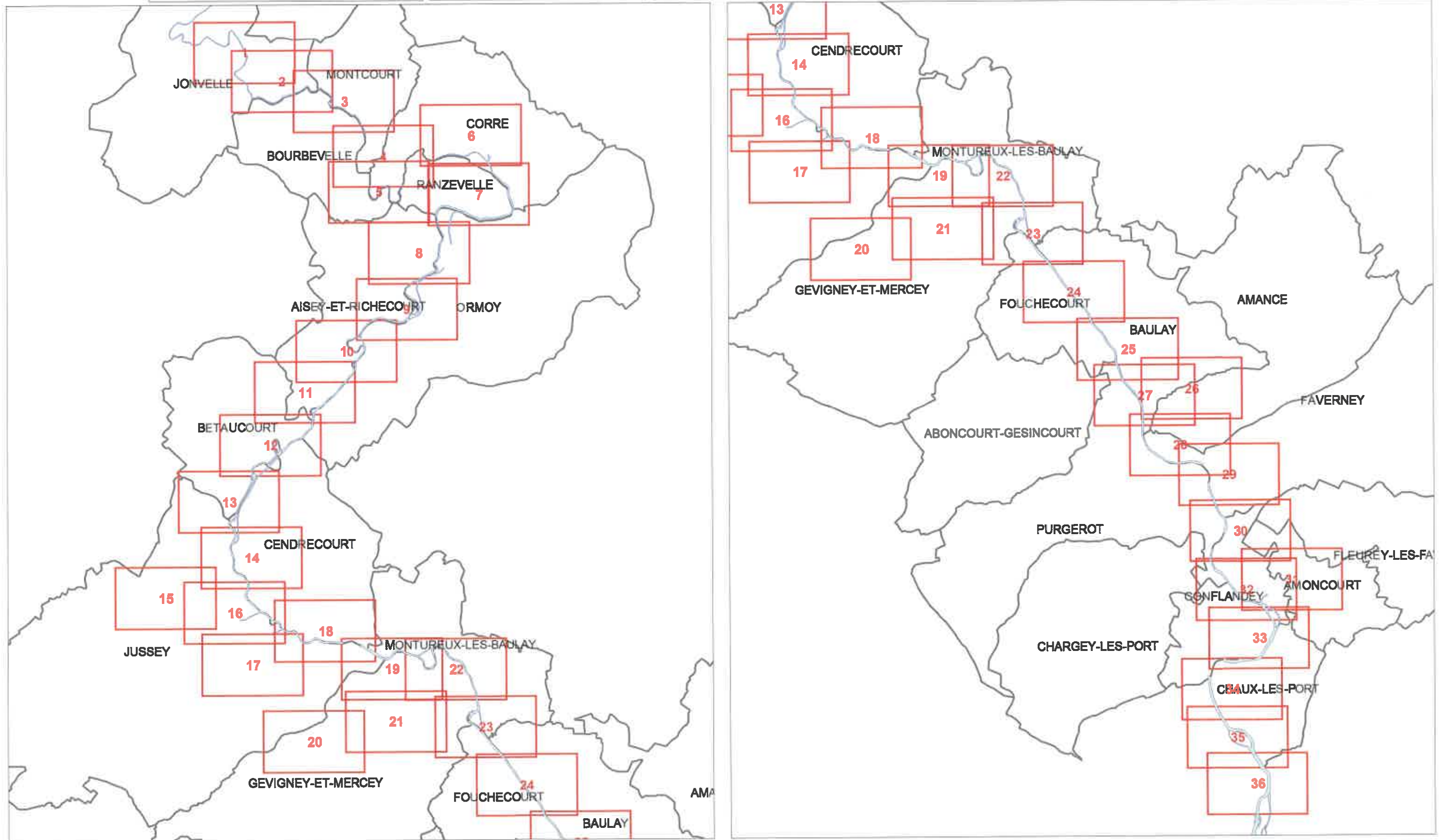
La Saône

Limites communales

Planche A3

vu pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour  
VESOUL, le 12 JUIN 2017

Le Préfet  
  
Marie-Françoise LECAILLON





# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

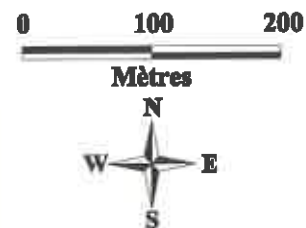
## Crue de référence



### Zonage réglementaire

N° planche 2  
 Commune(s) concernée(s) :  
 Jonvelle, Bourbevelle, Montcourt

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de l'eau (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



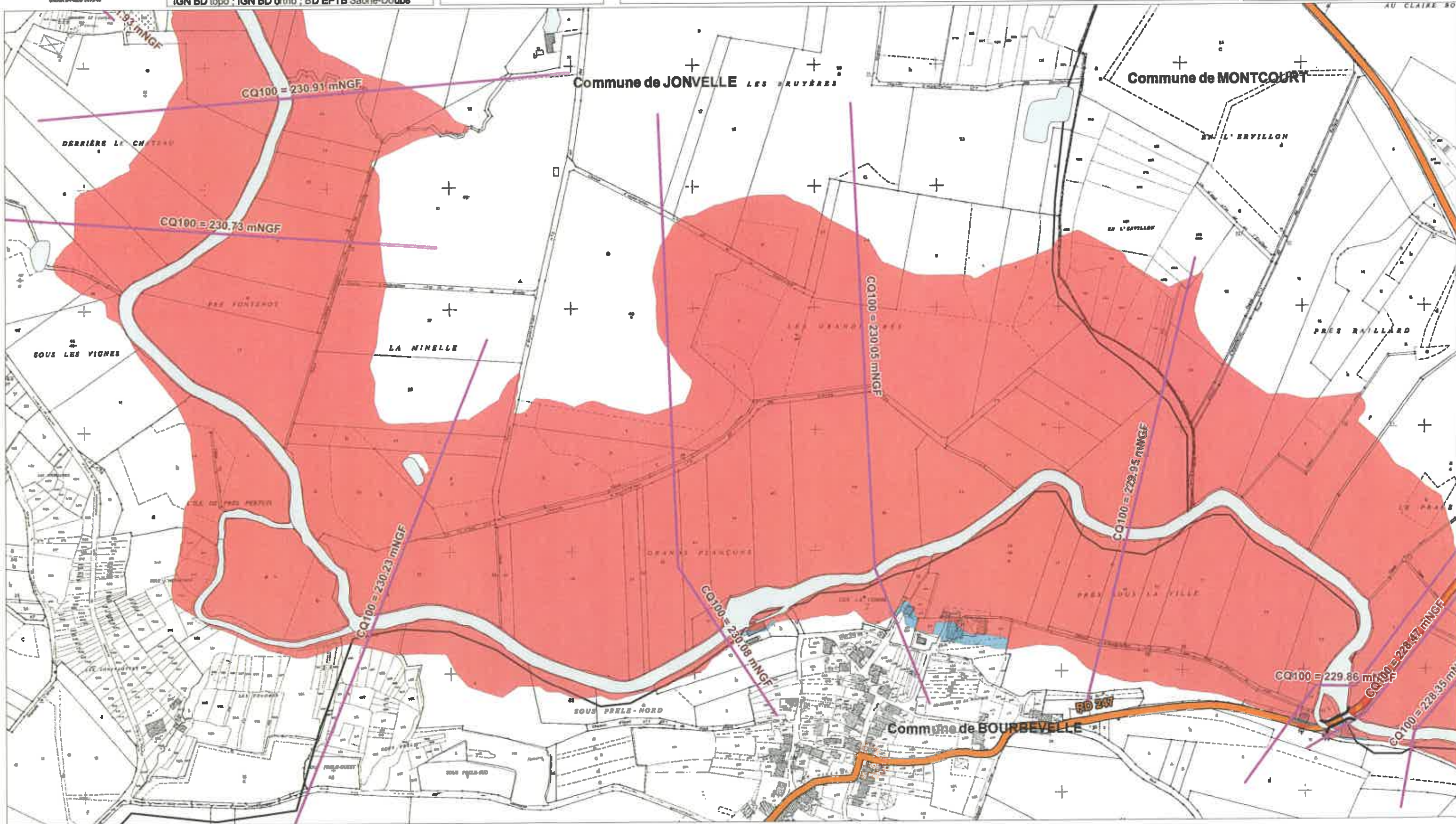
Version du : 02/06/2016

### Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge
- Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau
- Profils et côte d'inondation de la crue centennale associée
- A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts

être annexé à  
 notre arrêté de ce **2 JUIN 2017**  
 Le Préfet  
*Marie-Françoise LECAILLON*



# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

## Cru de référence



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFÈTE DE LA HAUTE-SAÛNE

Direction Départementale des Territoires de la Haute-Saône



Service Inondation - DSDR 10

### Zonage réglementaire

N° planche 3

Commune(s) concernée(s) :  
Jonvelle, Bourbevelle, Montcourt

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de l'eau (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs

0 100 200

Mètres



Version du : 02/06/2016

### Zonage réglementaire

Zone bleue

Zone rouge

Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau

Profil et côte d'inondation de la crue centennale associée

A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

Limites communales

vu pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour

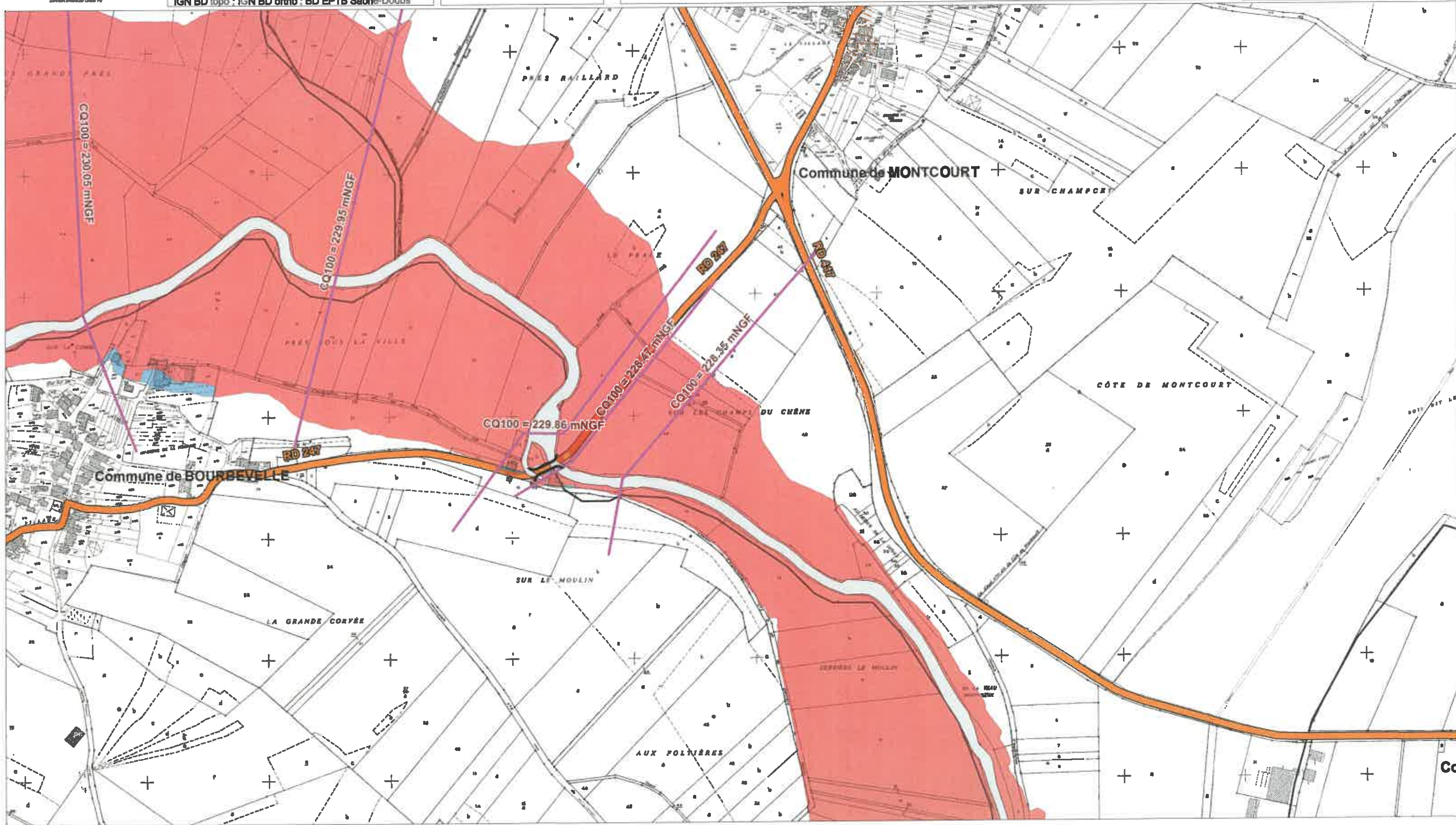
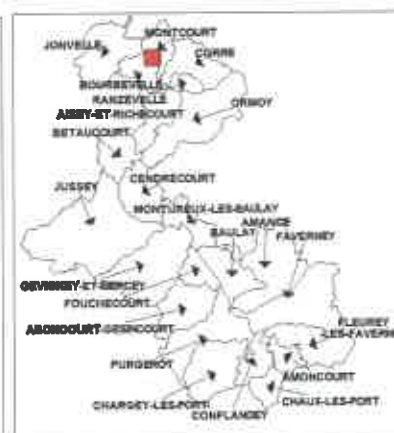
YESOUL, le

Le Préfet **12 JUIN 2017**

Marie-Françoise LECAILLON

Principaux axes routiers

Ponts



# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

## Crue de référence

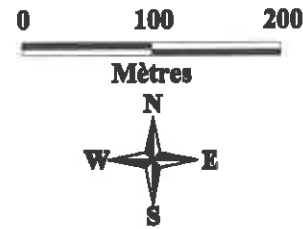


### Zonage réglementaire

N°planche 4

Commune(s) concernée(s) : Bourbeville, Moncourt, Corre, Ranzeville

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de feu (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



Version du : 02/06/2016

### Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge

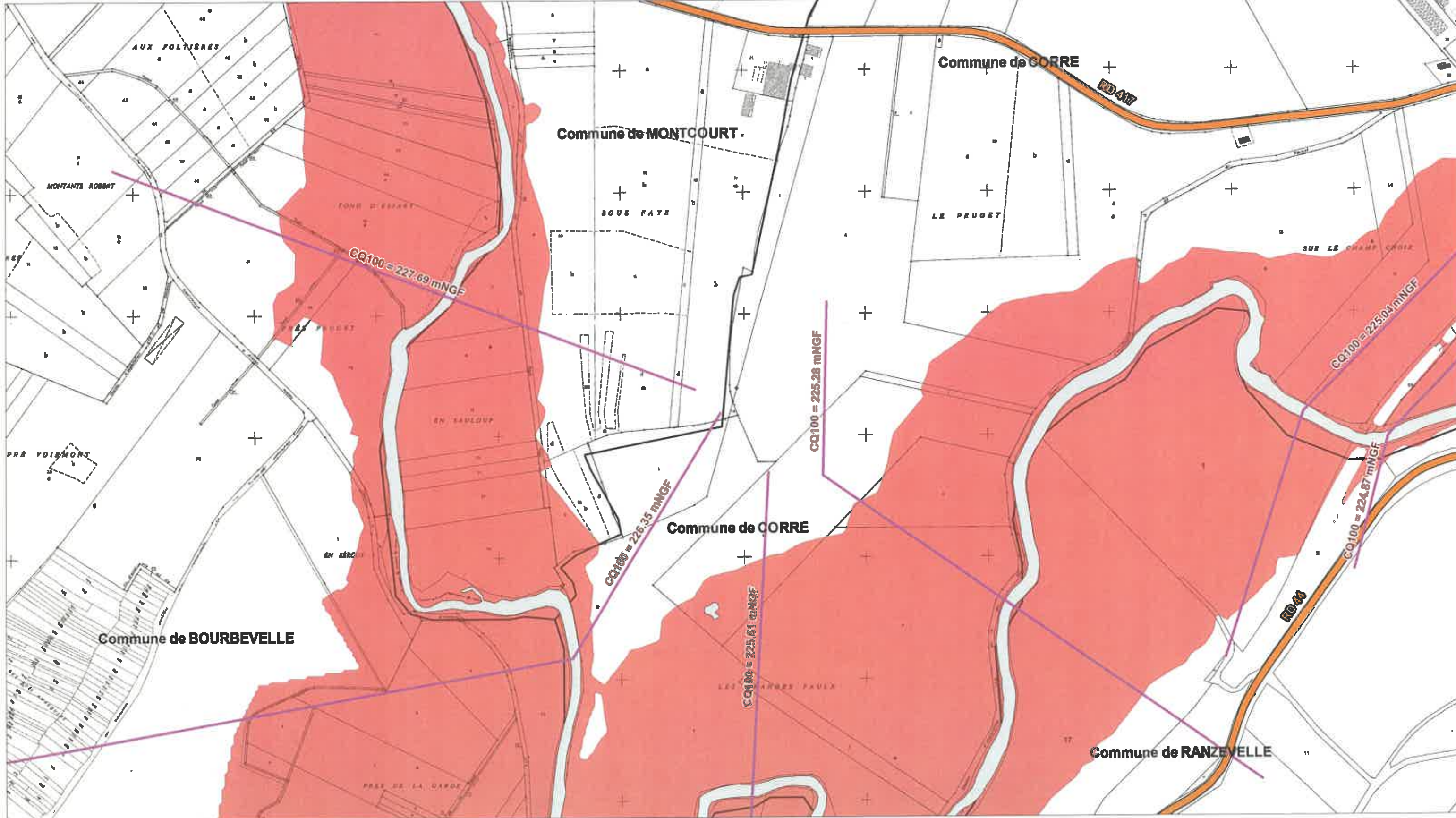
Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau

Profils et côte d'inondation de la crue centennale associée

A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

en pour être annexé à  
notre arrêté de ce jour  
**YESOUL, le 12 JUN 2017**  
Le Préfet  
*Marie-Françoise LECAILLON*  
Marie-Françoise LECAILLON

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts



# PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION SAONE AMONT

## Crue de référence

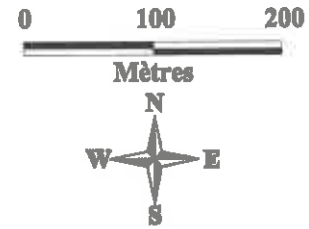


### Zonage réglementaire

N°planche 5

Commune(s) concernée(s) :  
 Bourbevelle, Moncourt, Corre  
 Ranzevelle

Source : détermination des zones inondables d'occurrence centennale par croisement du modèle numérique de feu (calculs hydrauliques Beture-Cerac de 2003) et de la topographie élaborée par photogrammétrie ; IGN BD parcellaire ; IGN BD topo ; IGN BD ortho ; BD EPTB Saône-Doubs



Version du : 02/08/2018

### Zonage réglementaire

- Zone bleue
- Zone rouge
- Saône, cours d'eau secondaires et plans d'eau
- Profile et côte d'inondation de la crue centennale associée
- A titre indicatif, limite d'inondation du PSS

annexe a  
 notre arrêté de **2<sup>e</sup> JUNE 2017**  
**VESOUL, le**  
 Le **Préfet**  
  
**Marie-Françoise LECAILLON**

- Limites communales
- Principaux axes routiers
- Ponts

